



AR Prefecture

083-218300358-20240617-DCM_050_2024-DE
Reçu le 18/06/2024

**Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier
2025 – Commune du CASTELLET**

Catégories d'hébergement définies par la loi	Tarif Commune	TAD Taxe Additionnelle Département 10%	TAR Taxe Additionnelle Régionale 34%	Tarif applicable par nuit et par personne
1 - Palaces	4,80 €	0,48 €	1.63 €	6.91 €
2 - Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3.50 €	0,35 €	1.19 €	5.04 €
3 - Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,60 €	0,26 €	0.88 €	3.74€
4 - Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,70 €	0,17 €	0.58 €	2.45 €
5 - Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	1.00 €	0,10 €	0.34 €	1.44 €
6 - Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,80 €	0,08 €	0,27 €	1.15 €
7 - Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €	0,06 €	0,20 €	0.86 €
8 - Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,06 €	0.28 €

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergement mentionnées dans le tableau ci-dessus, le tarif applicable par personne et par nuitée de séjour est de **5 %** du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé fixé par la Commune, **auquel s'ajoute la taxe additionnelle de 10 % et de 34 %**.

Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.